

Ladite note propose que la station «N» du réseau de l'océan Pacifique actuellement située par 33° de latitude nord et 135° de longitude ouest soit déplacée jusqu'en un point situé par 32°30' de latitude nord et 135° de longitude ouest, et que la station «U» actuellement située par 28° de latitude nord et 145° de longitude ouest soit déplacée jusqu'en un point situé par 27°40' de latitude nord et 145° de longitude ouest.

Le Gouvernement canadien est heureux de donner son agrément à ces modifications.

E. R.

Ottawa, le 22 février 1952

Exchange of Notes between Canada and the
UNION OF SOUTH AFRICA

Cape Town, February 19 and June 14, 1952

In force April 1, 1952

COMMERCE

Exchange de Notes entre le Canada et
l'UNION SUD-AFRICAINE

Le Cap, les 19 février et 14 juin 1952

En vigueur le 1^{er} avril 1952

53 766-142

3175141

Foreign Exchange
Control Act
Controlleur de l'échange

Price - Price 25 cents

1952-1